

Foire aux livres vieux papiers, disques, jeux MAREST-SUR-MATZ - 29 septembre 2019

Organisée par la Bibliothèque Municipale

Une bonne occasion de vider les greniers et bibliothèques pour faire de nouvelles acquisitions, et permettre aux chineurs d'effectuer de bonnes affaires : romans, histoire, biographies, poésie, BD, mangas, vieux journaux, magazines, cartes postales, affiches, vinyles, cassettes audio, CD, VHS, DVD et jeux **(pas de jouets)**. Toutes les générations et tous les publics y trouveront leur bonheur.

MODALITÉS D'INSCRIPTION – NOMBRE DE PLACES LIMITÉ – PARTICULIERS UNIQUEMENT

ELLES SONT OBLIGATOIRES ET OUVERTES du 05 AOÛT JUSQU'AU 26 SEPTEMBRE à 19H

le dossier d'inscription est téléchargeable sur le site internet <http://mairie-de-marest.e-monsite.com> ou peut être récupéré à l'accueil de la Mairie.

Retournez le dossier complété et signé accompagné des copies de votre pièce d'identité recto-verso, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous n'habitez pas la Commune) et de votre règlement (espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public) : Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

- Soit par mail : mairiemarestsurmatz@live.fr (le dossier ne sera validé qu'à réception de votre règlement)
- Soit directement au secrétariat de Mairie

Les organisateurs se réservent le droit de suspendre les inscriptions avant le 26 septembre par manque de place ou d'annuler la manifestation faute de participants et dans ce cas procéderont au remboursement des sommes déjà encaissées.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les organisateurs se réservent le placement des participants, en fonction de leur nombre, soit au rez-de-chaussée soit au 1^{er} étage, sauf pour les personnes à mobilité réduite (à préciser lors de l'inscription) qui seront d'office installés au rez-de-chaussée. Il n'y aura aucune modification le jour de la foire.

Les tables seront installées et porteront le nom des participants. Des chaises seront à disposition dans la salle. **Installation à partir de 7h30 – Ouverture des portes au public à 9h**

Le stationnement des exposants sera interdit devant la salle multifonctions, sauf pour les personnes à mobilité réduite (à préciser lors de l'inscription) exception sera faite pour le déchargement qui devra être rapide, dépôt devant la salle uniquement – un parking à proximité sera matérialisé.

La fermeture des portes au public aura lieu au plus tard à 18h, les exposants devront libérer les lieux pour 19h.

Les exposants s'engagent à repartir avec l'intégralité de leurs invendus. Il est interdit de déposer quoi que ce soit dans les containers de ramassage des ordures ménagères

L'inscription à la Foire aux Livres du 29 septembre 2019 vaut engagement des exposants à respecter, le règlement intérieur, les lieux, le matériel et les organisateurs.

Les organisateurs ne pourraient être tenus responsable de tout accident ou incident qui se déroulerait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du périmètre de la manifestation.

Toute l'équipe vous remercie de votre attention et de votre compréhension.